



## Echos du Conseil de Nantes Métropole du 19 octobre 2012

Lors de ce Conseil, seules deux questions ont donné lieu à des passes d'armes entre majorité et opposition : l'habituel débat sur l'ouverture des magasins le dimanche à l'approche de Noël et le fonctionnement démocratique du Conseil de Nantes Métropole.

### Les débats :

- Comme d'habitude, la majorité constate l'absence d'un accord entre le patronat des surfaces commerciales et les syndicats de salariés. En conséquence, Nantes Métropole recommande aux Maires de l'agglomération de ne pas accorder ces ouvertures du dimanche. Et comme d'habitude, la droite communautaire a plaidé pour l'ouverture, sans oser aller jusqu'au bout de la logique, puisqu'elle s'est finalement abstenue.
- A l'occasion d'une délibération accordant quelques délégations supplémentaires de détail du Conseil au Bureau et au Président, la droite communautaire a fait une longue et vigoureuse critique contre le fonctionnement, à ses yeux,

peu démocratique, de Nantes Métropole. Joël Guerrieau (Maire de Saint Sébastien), notamment, a dénoncé le fait que les décisions soient prises par une dizaine d'élus majoritaires, en court-circuitant l'opposition et l'ensemble des Maires, et sans compte-rendu. Il a plaidé pour une Communauté Urbaine résultant de l'association des 24 Maires (et contre un fonctionnement de collectivité locale de plein exercice). Gilles Retière a précisé qu'il était d'accord pour que, dorénavant, les comptes rendus de délégation et les décisions du bureau soient donnés lors des réunions de commissions concernées.

### L'urbanisme et l'aménagement de l'espace :

**Les PLU de Vertou et Bouguenais** sont arrêtés, après la phase de concertation. Il est à noter que ces PLU intègrent les dispositions du Grenelle de l'environnement et prennent en compte, par exemple, les trames vertes et bleues (protection des zones humides et des haies bocagères). Cette nouvelle protection a obligé les deux communes à modifier notablement leurs projets d'urbanisation. C'est maintenant acquis, **le Marché d'Intérêt National (MIN)** va déménager au Sud de Rezé, près du périphérique (site de La Brosse). Des remarques sont faites concernant l'encombrement du périphérique, auxquelles il est répondu que le trafic engendré par le MIN a des horaires complètement décalés par rapport aux heures de pointe. D'autre part, il est précisé qu'une étude est en cours en ce qui concerne la question des livraisons des commerces de détail.

**La chaufferie bois de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce** : un premier avenant à la convention

de délégation de service public avait été adopté, suite au désengagement financier de l'ADEME. Aujourd'hui, un nouveau retard a été enregistré en raison d'études architecturales complémentaires. La chaudière provisoire au gaz naturelle doit donc être changée pour fournir l'énergie suite au raccordement de nouveaux logements. Pour compenser partiellement le surcoût, Nantes Métropole renonce à une redevance correspondant environ à 5000€ pour chacune des années 2013 et 2014.

**Agence foncière** : L'Agence Foncière de Loire-Atlantique a été créée en juin dernier et Nantes Métropole a décidé d'y adhérer. Ainsi, cet organisme pourra acquérir et porter les terrains et immeubles en son nom, afin de réaliser ses projets, avec plus de moyens que notre collectivité seule. La convention de portage a été approuvée par l'assemblée.

### Déplacements :

- Création d'un nouveau service de la TAN : la location de vélo pliable (cyclotan) pouvant être transporté dans les bus et tramway.

L'expérimentation par 96 personnes est positive. Le coût mensuel de l'abonnement (en sus de l'abonnement normal) est de 19€ par mois et

comprend une formation de prise en main et la maintenance ; il peut être pris en charge (pour moitié) par l'employeur.

- D'autre part, Nantes Métropole va acheter à la ville de Dijon 15 bus articulés Mercedes GNV

d'occasion (identiques à ceux du busway) au quart de leur prix neuf, mais pouvant rouler encore 10 ou 15 ans. Ils viendront renforcer les lignes busway et chronobus.

## **Environnement :**

Nantes Métropole a été élue Capitale Verte de l'Europe 2013. Décerné par la Commission européenne, le Trophée de la Capitale verte de l'Europe distingue chaque année une ville engagée de manière exemplaire dans son action publique vers un développement urbain durable, respectueux de l'environnement.

Ce prix est une reconnaissance au niveau européen mais c'est aussi une responsabilité liée à l'engagement d'animer cet espace européen. Durant toute l'année 2013, notre métropole va accueillir un grand nombre de congrès nationaux et internationaux (pour en voir la liste, [cliquer ici](#)) concernant le climat, les déplacements, la commande publique responsable, les Agenda 21, la biodiversité, les déchets, l'énergie, les droits humains, ...

Il s'agit également d'en faire un évènement pour toutes les villes de l'agglomération. Il est donc souhaité que chaque commune inscrive un

évènement, ainsi qu'une possibilité de découverte de sites remarquables en matière de développement durable.

Mais il s'agit aussi de faire que les habitants et les entreprises participent à la mobilisation pour le développement durable.

C'est la raison pour laquelle un appel à projets a été lancé auprès des associations et les citoyens en juillet dernier.

Un autre appel à projet en direction des clubs d'entreprises va être lancé très prochainement (date limite de réception des projets : fin décembre).

Enfin, Nantes Métropole signe avec la compagnie « La Machine » une convention pour faire venir l'**Aéroflorale**, sorte de serre volante aux formes de montgolfière futuriste, et créer un spectacle correspondant à l'évènement « *Nantes capitale verte européenne* ».

## **Santé :**

Signature d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé, la ville de Nantes et l'Etat. Ce contrat va permettre d'avoir accès à un certain nombre de données concernant la santé dans différents quartiers, les quartiers prioritaires en particulier, et de mettre en regard les politiques publiques mises en œuvre.

Comme l'a souligné Aïcha Bassal (Conseillère EELV de Nantes), « *Selon l'organisation Mondiale de la Santé, l'état de santé d'une population est influencé à 65% par les conditions sociales, environnementales et les habitudes de vie, et*

*seulement à 30% par le système sanitaire et 5% par la génétique. C'est dire l'influence de nos politiques publiques sur la santé de nos concitoyens.* ». L'observation de la santé des habitants permet d'établir un diagnostic fin quartier par quartier, thématique par thématique, et représente un formidable outil d'aide à la décision, notamment en matière d'actions de prévention.

Nantes Métropole pourra relayer aux communes qui le souhaitent un diagnostic de la santé de leurs habitants.